canton de vaud

Service des automobiles et de la navigation
Av. du Grey 110
1014 Lausanne

T +41 21 316 82 10 Sélection 31
permis.conduire@vd.ch
www.vd.ch/san

Aigle
Ch. Sous le Grand Pré 6
1860 Aigle

T +41 24 557 71 30
san.aigle@vd.ch

Nyon
Ch. du Bochet 8
1260 Nyon

T +41 22 557 52 90
san.nyon@vd.ch

Yverdon-les-Bains
Rte de Lausanne 24
1400 Yverdon-les-Bains

T +41 24 557 65 10
san.yverdon@vd.ch

1. Votre demande concerne

☐ Demande d'un permis de conduire frontalier

☐ Changement d'employeur

Joindre une photo SVP

Photo numérisée non acceptée

2. Données personnelles

Nom :

Prénom/s :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse e-mail :

▽▽▽ **Signature (en noir dans ce rectangle)** ▽▽▽

3. Adresse à l'étranger :

Rue / N° :

NPA / Localité :

4. Commande d'une carte de qualification suisse 95C/95D

Cette carte est destinée à la conduite de véhicules des catégories C, C1, D ou D1. En cas de réponse positive, veuillez joindre **l'original de votre carte de qualification étrangère en cours de validité**.

☐ Oui

☐ Non

La carte vous sera envoyée par courrier dans un délai de 7 jours.
Une facture de CHF 35.– suivra séparément.

5. Confirmation de l'identité

À faire compléter exclusivement par le Service des automobiles et de la navigation lors de votre première demande de permis de conduire suisse frontalier.

Vous devez vous présenter personnellement avec votre dossier complet à l'un de nos guichets pour faire vérifier votre identité et faire compléter les indications ci-dessous par notre service.

Date : Visa : Timbre :

En page 2 : attestation à faire compléter par l'employeur

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

À compléter par l'entreprise

Valable uniquement si elle est datée de moins d'un mois, sans modification apparente.

IMPORTANT

Cette attestation doit être complétée, datée, timbrée et signée par l'entreprise. En l'absence de timbre, ou pour les frontaliers disposant de leur propre entreprise, une copie recto verso du document d'identité de la ou des personnes autorisées à signer doit être jointe, ainsi qu'un extrait du registre du commerce si l'entreprise y est inscrite. A défaut, une attestation d'affiliation à la caisse cantonale vaudoise de compensation AVS datant de moins d'un mois devra être fournie.

Le Service des automobiles se réserve le droit de contrôler la véracité des informations fournies et de demander des justificatifs complémentaires.

Celui qui aura obtenu frauduleusement un permis en donnant des renseignements inexacts, en dissimulant des faits importants ou en présentant de faux certificats sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire (art. 97 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR; RS 741.01) et se verra retirer le permis (art. 16 LCR).

1. Entreprise

Raison sociale	
Adresse de la société dans le canton de Vaud	

2. Collaboratrice ou collaborateur

Nom et prénom	
Fonction exercée	
Catégorie(s) nécessaire(s) à la fonction	

3. Confirmation de l'employeur

L'entreprise confirme que la personne mentionnée ci-dessus est actuellement employée en son sein et que la ou les catégorie(s) indiquée(s) sont nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Lieu et date :	**Nom et fonction de la personne signataire :**
Timbre de l'entreprise :	**Signature :**

Frontaliers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis le 1er août 2026, la validité du permis de conduire suisse frontalier sera limitée à la première échéance entre la fin de validité des catégories du permis de conduire étranger et celle de l'examen médical suisse.

Par ailleurs, pour toute demande, une attestation de l'employeur datant de moins d'un mois devra désormais être fournie en lieu et place du contrat de travail. (Cette attestation devra mentionner l'identité du collaborateur, l'adresse du lieu de travail, la qualité de l'engagement, la ou les catégories de permis nécessaires à la fonction ainsi que la confirmation que le collaborateur est actuellement employé au sein de l'entreprise.)

Pour rappel, depuis le 1er mars 2024, les titulaires d'un permis de conduire délivré par un État de l'Union européenne (UE) ou de l'AELE ne sont plus tenus d'obtenir un permis de conduire suisse pour conduire à titre professionnel des véhicules automobiles immatriculés en Suisse (poids lourds, autocars, minibus, taxis ou ambulances).

Toutefois, si vous souhaitez obtenir un permis de conduire suisse ou si vous conduisez des véhicules de travail de plus de 3'500 kg ne dépassant pas 45 km/h, nous vous invitons à nous transmettre les documents indiqués ci-après.

Nous vous rappelons également que la carte de qualification conducteurs suisse doit avoir le même numéro que le permis de conduire suisse. Dès lors, si vous êtes titulaires d'une telle carte, n'oubliez pas d'en commander une nouvelle.

PREMIÈRE DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE FRONTALIER

Documents à fournir :

- ☐ Le présent formulaire dûment complété et signé, comme suit :
  - page 1, par la personne qui effectue la demande
  - page 2, par l'employeur
- ☐ Permis de conduire étranger original et valable
- ☐ Photographie récente couleur format passeport
- ☐ Document d'identité valable ou permis G
  Si de nationalité hors UE : permis G ou l'attestation d'annonce d'une activité lucrative avec prise d'emploi auprès d'un employeur suisse avec document d'identité valable
- ☐ Attestation des autorités étrangères compétentes **datant de moins d'un mois** (RIR/RII pour la France) confirmant la validité du permis de conduire et des autorisations de conduire
- ☐ Rapport médical du groupe 2 a effectué auprès d'un médecin agréé niveau 2 selon la liste disponible sur www.medtraffic.ch

  Avant de vous rendre chez le médecin, veuillez contacter notre service pour obtenir le questionnaire de santé ainsi que le code EMEDKO nécessaire pour l'examen médical

Pour les demandes de permis de conduire frontalier catégorie F, le rapport médical du groupe 2 n'est pas exigé. En revanche, un examen de la vue doit impérativement être effectué auprès d'un opticien diplômé, un médecin, un ophtalmologue ou un optométriste (tous exerçant en Suisse).

CHANGEMENT D'EMPLOYEUR

Lors d'un changement d'employeur, deux situations peuvent se présenter :

1. Vous avez un nouvel employeur et souhaitez uniquement mettre à jour les données relatives à celui-ci. Dans ce cas, seule la page 2 du formulaire *«Demande d'un permis de conduire frontalier»* doit être complétée et signée par le nouvel employeur; elle doit être datée de moins d'un mois.

2. Vous avez un nouvel employeur et souhaitez mettre à jour les données relatives à celui-ci ainsi que renouveler votre permis de conduire frontalier. Dans ce cas, veuillez-vous référer aux pièces à fournir ci-dessous.

Documents à fournir :

- ☐ Le présent formulaire dûment complété et signé, comme suit :
  - page 1, par la personne qui effectue la demande
  - page 2, par l'employeur
- ☐ Pièce d'identité valable ou permis G
  Si de nationalité hors UE : permis G ou l'attestation d'annonce d'une activité lucrative avec prise d'emploi auprès d'un employeur suisse avec document d'identité valable
- ☐ Attestation des autorités étrangères compétentes **datant de moins d'un mois** (RIR/RII pour la France) confirmant la validité du permis de conduire et des autorisations de conduire
- ☐ Rapport médical du groupe 2 (si le rapport médical enregistré auprès du SAN n'est plus valable)

ADJONCTION DE CATÉGORIE(S)

Documents à fournir :

- ☐ Attestation des autorités étrangères compétentes **datant de moins d'un mois** (RIR/RII pour la France) confirmant la validité des autorisations de conduire
- ☐ Le présent formulaire dûment complété et signé par l'employeur à la page 2

RENOUVELLEMENT D'UN PERMIS ET ADJONCTION DE CATÉGORIE(S)

La validité du permis de conduire suisse frontalier est désormais limitée à la première échéance entre la fin de validité du permis de conduire étranger et celle de l'examen médical suisse.

Lors d'un renouvellement, il appartient au demandeur de vérifier les dates d'échéance de son permis de conduire étranger et de son examen médical.

Si l'une de ces échéances intervient peu de temps après l'autre, le demandeur devra alors choisir entre :

- Accepter que le permis de conduire suisse soit établi avec une durée de validité réduite et procéder à un nouveau renouvellement lors de l'échéance du second document (les frais liés à l'établissement de plusieurs permis de conduire suisses demeurent à sa charge)
- Renouveler simultanément le permis de conduire étranger et l'examen médical

Renouvellement lorsque les catégories du permis étranger sont échues :

Documents à fournir :

☐ Attestation des autorités étrangères compétentes **datant de moins d'un mois** (RIR/RII pour la France) confirmant la validité du permis de conduire et des autorisations de conduire

☐ Le présent formulaire dûment complété et signé par l'employeur à la page 2

Renouvellement suite à l'examen médical échu :

Documents à fournir :

☐ Attestation des autorités étrangères compétentes **datant de moins d'un mois** (RIR/RII pour la France) confirmant la validité du permis de conduire et des autorisations de conduire

☐ Rapport médical du groupe 2 valable

☐ Le présent formulaire dûment complété et signé par l'employeur à la page 2